



# Point Restauration

## Périmètre Grand Nord-Est

22/02/2021

Annie SERVIERE DLR



# Télétravail et Titres Restaurant

- initialisation
- attribution des TR



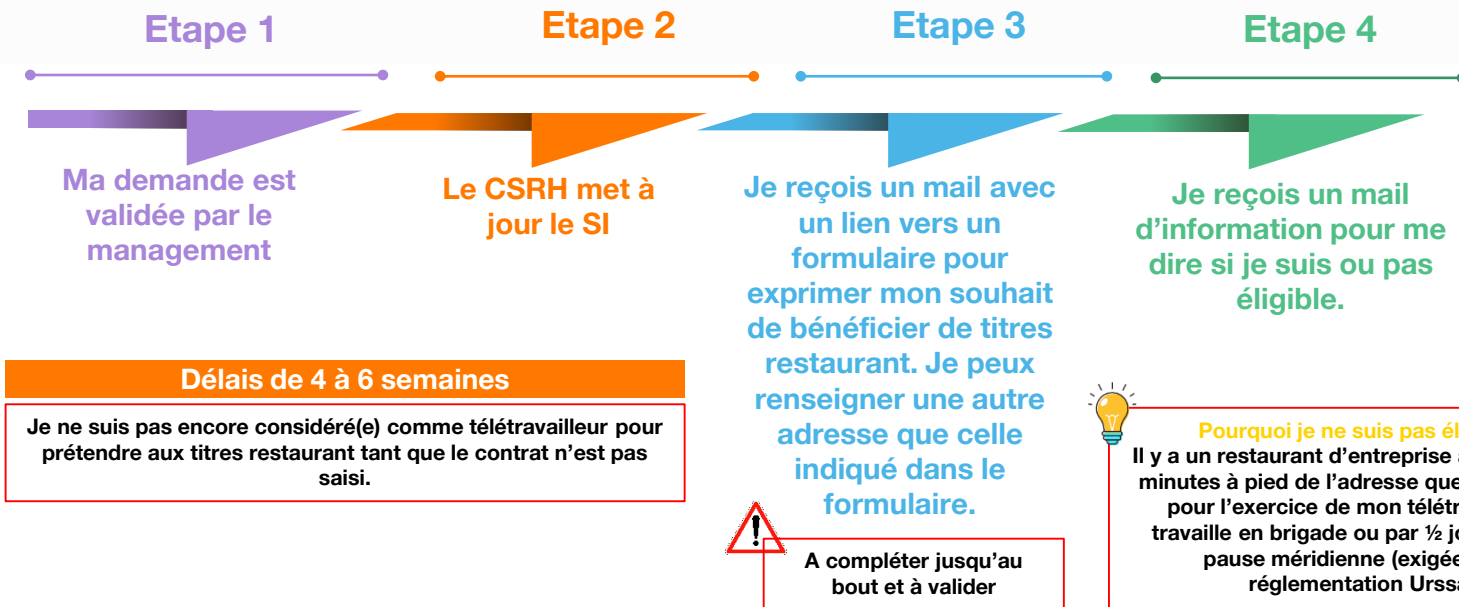
# Je signe un protocole de mise en place du télétravail

## A noter

L'envoi de la carte support des titres restaurant dématérialisés sera déclenché par la première commande

Je gère ma carte, et mon solde sur « monespace.up.fr (ou l'application mobile)

Quelles sont les différentes étapes ?



2

## Comment se passe l'attribution de mes Titres Restaurant tous les mois quand je suis référencé(e)



Pour tout problèmes portant sur le fonctionnement de la carte, je contacte  
SAV UP : 01 76 496 496

[serviceutilisateurs@chequedejeuner.fr](mailto:serviceutilisateurs@chequedejeuner.fr)

Quelles sont les périodes clés ?

1

Milieu du mois  
(entre le 15 et le 18)  
Je reçois un mail de pré commande du destinataire  
Sous 3-4 jours  
Une réponse est attendue

2

Je reçois toujours un mail de relance la veille de la clôture des commandes, même si j'ai pré commandé

3

Je reçois systématiquement un mail récapitulatif de ma commande

4

Ma carte est créditée en fin de mois

La commande correspond à mes droits du mois précédents auxquels s'ajoutent éventuellement mes reliquats. En mois M, je commande mes Titres Restaurant M-1

### A noter

Tous les mois sont considérés comme comportant 4 semaines

Si les titres restaurants du mois ne sont pas commandés, ils sont reportés au maximum 2 fois.

# Exemple de commande de Titres Restaurant (TR)



## JUILLET

Mon contrat de télétravail est basé sur un forfait de 8 jours par mois.

## AOÛT

Mi-août, je reçois le mail de précommande pour mes TR :

Les droits du :

Mois M : télétravail de juillet

Mois M-1 : télétravail de juin

Mois M-2 : télétravail de mai

## SEPTEMBRE

Mi-septembre je reçois le mail de précommande pour mes TR :

Les droits du :

Mois M : télétravail de août

Mois M-1 : télétravail de Juillet

Mois M-2 : télétravail de juin



Je pense à déduire mes absences

### Cas 1

Je passe ma commande pour mes 8 TR

### Cas 1

La proposition faite pour le mois  
M (août) : 8 TR  
M-1 (juillet) : 0 TR  
M-2 (juin) : 2 TR

Le décompte des commandes des TR se fait du mois M au mois M-2 (cas 1 : il faudra commander 8+2 TR soit 10 TR pour ne pas perdre ceux du mois de juin)

### Cas 2

Je n'ai pas pu passer ma commande

### Cas 2

La proposition faite pour le mois  
M (août) = 8 TR  
M-1 (juillet) = 8 TR

# Subventionnement de la restauration sur le périmètre mutualisé pendant la période du 30 octobre 2020 au 31 décembre 2020, reconduite pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2021

- Par un mail du Comité National de la Restauration en date du 8/2, chaque salarié a reçu l'information du nombre de jours retenu pour la période du 30/10 au 21/12/2020
  - 1 pour les télétravailleurs, bénéficiaires de TR dématérialisés versés sur leur carte UP
  - 1 pour les salariés, qui auront le versement sur la paye
  - 1 pour ceux qui n'ont droit à rien (travail en brigade, tous les repas déjà subventionnés ...)

Les **réclamations** sont à faire **exclusivement via le formulaire** accessible par le lien figurant en bas du push mail du Comité National de la Restauration en date du 8/2. Aucune réclamation adressée par mail ne sera prise en compte.

Même s'il n'a pas été envoyé de confirmation, toutes les réclamations sont bien prises en compte et traitées par une Task Force DDR.

=> engagement d'apporter une réponse d'ici **fin mars** et d'effectuer les éventuelles corrections avec le traitement de la nouvelle période « janvier – février », c'est-à-dire courant **avril**, soit sur la paye, soit sous forme de proposition de TR pour les télétravailleurs.

- Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2021, il est demandé aux unités de remonter pour mi-mars, via la DO, les salariés à **exclure du dispositif de subventionnement** (ASA COVID, travail en brigade ...) **ou dont les droits doivent être réduits** (alternants à l'école, remboursement en fiche de frais, attribution TR papier ...)



## Restaurants Orange

Sans évolution notable de la situation, les restaurants Orange restent fermés, jusqu'au 14 mars 2021 à minima, probablement jusqu'à fin mars.

La Direction Déléguée de la Restauration a demandé les statistiques détaillées de « Mon Accès » par site pour avoir une idée de la fréquentation des sites et alimenter la réflexion sur la réouverture des restaurants Orange

# MERCI

